

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.6.1.53

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Josée ARGENTIN, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
01/09/2022

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Julien AGUIN a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à Willy DELPORTE.

Date de l'affichage :
09/09/2022

ABSENTS EXCUSES

Gilles BATTAIL, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Christian HUS.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 27

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE D'ASTREINTE, DE SECURISATION, DE DIAGNOSTIC, DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la décision n°2019.1.3.3 du Bureau Communautaire en date du 7 février 2019 autorisant le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre d'astreinte, de sécurisation, de diagnostic, de maîtrise d'œuvre pour les travaux de maintenance du patrimoine d'assainissement ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que les missions attendues sont :

- Mission A : Astreinte, sécurisation et suivi
- Mission B : Diagnostic rapide 24h
- Mission C : Diagnostic complet
- Mission D : Opérations de travaux sur le patrimoine canalisations inférieure à 50.000 € HT

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord-cadre mixte avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande :

- 1 - Une partie forfaitaire : astreinte, sécurisation et suivi,
- 2 – Une partie à bons de commande : diagnostic rapide 24h, diagnostic complet, opérations de travaux inférieures à 50.000 € HT.

CONSIDERANT que le marché a été attribué à la société SETEC HYDRATEC pour un montant de 49.200,00 € HT pour la partie forfaitaire correspondant à la mission A (astreinte, sécurisation et suivi) ;

CONSIDERANT que la partie à bons de commande est lancée sans montant minimum et sans montant maximum. Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois.

CONSIDERANT que le présent avenant n°1 a pour objet de modifier, pour la dernière année du marché, la mission A (astreinte, sécurisation et suivi) intégrée dans le contrat de délégation de service public d'assainissement, sans surcoût pour la CAMVS et d'ajouter des prix nouveaux nécessaires à l'intervention de la SNAVEB de nuit (entre 21h et 6h) sur les missions B et C (partie à bons de commande)

DECIDE

Article 1er : D'approuver le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'astreinte, de sécurisation, de diagnostic, de maîtrise d'œuvre pour les travaux de maintenance du patrimoine d'assainissement,

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité.
Fait le jeudi 15 septembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.
Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20220915-48239-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/22

Publication ou notification : 19/09/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional